

Lettre ouverte à M. Stéphane Nomis, Président de la Fédération Française de Judo.

Objet : Réforme des championnats de France par équipes – Une décision injuste et non concertée – 18/03/2025.

Monsieur Le Président,

Nous, représentants de nombreux clubs historiques et acteurs engagés du judo français, souhaitons vous interpeller publiquement sur la réforme des championnats de France par équipes, dont la mise en œuvre suscite une vive émotion, une incompréhension et un profond désaccord.

Si nous partageons la volonté de faire évoluer notre sport et de lui donner plus de visibilité, cette réforme a été décidée sans réelle concertation avec l'ensemble des clubs.

Vous affirmez qu'elle bénéficie à tous les territoires, mais en réalité, elle impose un modèle unique et exclut une large partie du judo français.

Un mode de sélection inéquitable pour la Coupe d'Europe

Désormais, vous imposez la Judo Pro League (JPL) comme l'unique voie de qualification à la Coupe d'Europe.

Cette décision est une injustice manifeste, car elle prive l'ensemble des clubs français de la possibilité de disputer cette compétition.

Pourquoi forcer la JPL comme seule option pour l'élite du judo français, alors que la diversité des formats aurait permis une sélection plus juste et équitable ?

Il est inacceptable que la JPL devienne le championnat de référence pour qualifier les équipes françaises à la Coupe d'Europe et décerner le titre de champion de France par équipes mixtes.

En effet, cette compétition ne repose pas sur des critères purement sportifs, mais sur un cahier des charges strict, incluant notamment un droit d'entrée de 20 000 euros, ce qui exclut de facto la majorité des clubs français.

Une rupture d'égalité inacceptable

Cette réforme instaure une inégalité flagrante entre les clubs, au mépris des principes fondamentaux du sport et de la compétition nationale.

- Une exclusion financière des clubs moins fortunés : Exiger un droit d'entrée de 20 000 euros pour participer à un championnat fédéral empêche de nombreux clubs, pourtant performants, d'y accéder.

- Une violation du principe d'égalité des chances : Un championnat de France doit garantir que chaque club, quelle que soit sa situation financière, puisse concourir sur un pied d'égalité.

- Le détournement du rôle d'un championnat fédéral : **Un championnat national ne doit pas être un modèle commercial fermé réservé à une poignée de structures triées sur des critères financiers et organisationnels.**

Nous exigeons donc un réexamen de cette résolution avant son vote lors de l'Assemblée Générale du 13 avril 2025.

Cette réforme, prise sans concertation, doit être revue pour garantir une égalité d'accès à tous les clubs français.

Pour rappel, 64 équipes représentant l'ensemble du territoire français ont disputé la dernière édition des Championnats de France genrés.

Cette réforme, qui a été entérinée par le CA de la FFJDA le 14 mars 2025 sera soumise à la délibération lors de la prochaine Assemblée Générale de la fédération le 13 avril 2025, **ce qui aura des conséquences directes et graves sur l'économie de nombreux clubs, qui seront privés des subventions des collectivités locales, souvent conditionnées à la participation aux compétitions nationales.**

La JPL n'est pas un championnat de France accessible à tous, mais un championnat fermé, qui s'apparente davantage à une Coupe de la Ligue qu'à un véritable Championnat de France ouvert.

Elle a le droit d'exister, mais elle ne peut en aucun cas se substituer à un championnat national basé sur l'équité et ouvert à tous les clubs.

Nous demandons donc un retour à un mode de sélection plus juste, qui ne favorise pas uniquement les structures capables de payer un droit d'entrée, **mais qui permette à tous les clubs méritants de concourir pour le titre de Champion de France et d'accéder à la Coupe d'Europe sur la base de leurs performances sportives.**

Le maintien des championnats genrés ne suffit pas !

Vous ne pouvez pas vous contenter d'un rétropédalage en annonçant le maintien des championnats genrés, tout en les privant de leur véritable valeur sportive.

Leur existence ne doit pas être symbolique, mais réellement valorisée au même titre que les autres formats. C'est notre histoire. Depuis décembre dernier, la Coupe d'Europe est en format mixte (3 hommes, 3 femmes).

Dans ce contexte, le Championnat de France mixte doit exister en parallèle des compétitions genrées, mais sans les affaiblir, ni les remplacer.

Un manque de concertation et une absence d'éthique dans la conduite de cette réforme !

Cette réforme a été imposée sans le moindre dialogue avec les clubs, qui sont pourtant les premiers concernés.

Aucun débat, aucune consultation ouverte et transparente n'a été menée pour réfléchir collectivement à une évolution qui aurait pu satisfaire tout le monde.

Plus grave encore, la manière dont ce projet a été conduit va à l'encontre du code moral du judo, qui repose sur des valeurs fondamentales comme le respect, la sincérité et le courage.

L'absence totale de concertation, le passage en force de cette réforme et la mise à l'écart de nombreux acteurs historiques du judo français sont indignes des principes que notre sport véhicule depuis toujours.

Les clubs signataires représentent 21 des 28 titulaires ou remplaçants de l'équipe de France des derniers Jeux Olympiques de Paris 2024, soit plus de 75% de l'équipe nationale.

Ces athlètes, pourtant les meilleurs représentants de notre sport, ne sont pas concernés par la Judo Pro League.

Comment pouvez-vous imposer une réforme majeure sans associer les clubs qui forment et accompagnent la majorité des judokas français au plus haut niveau ?

Les engagements de campagne :

Monsieur le Président, lors de votre élection, vous vous êtes engagé à fédérer, à unifier et à pacifier le judo français. Or, cette réforme, menée sans concertation, divise profondément notre discipline et met en péril l'équilibre de notre sport.

Plutôt que de cliver et d'aller au combat lors de l'Assemblée Générale du 13 avril avec le risque de fracturer encore davantage le judo français, nous vous demandons de renouer avec votre devoir de rassemblement et d'écoute.

En maintenant cette réforme en l'état, vous prenez également le risque de donner une mauvaise image de notre sport.

Cette situation fragilise la crédibilité de notre fédération et de ses instances dirigeantes.

Notre demande : une réforme plus juste et concertée.

- **Maintien des championnats de France genrés, avec une véritable reconnaissance de leur rôle dans le judo français.**
- **Création d'un Championnat de France mixte, ouvert à tous les clubs, avec une 2e division, distinct de la JPL, pour désigner les clubs qualifiés pour la Coupe d'Europe.**
- **Un dialogue ouvert avec l'ensemble des clubs français afin de construire un modèle plus équilibré, respectueux et représentatif de l'ensemble du judo français.**

Monsieur le Président, il est encore temps de revoir cette réforme, afin qu'elle soit réellement bénéfique à tous.

Nous vous demandons d'entendre la voix des clubs et d'ouvrir un véritable débat sur l'avenir des championnats par équipes en France.

Dans l'attente d'une réponse, nous restons mobilisés pour défendre un judo équitable et accessible à tous les clubs français.

(Copie à Madame La Ministre des Sports et à Monsieur Le Président du CNOSF)

Les clubs et acteurs du judo signataires :

- AC BOULOGNE BILLANCOURT - ÉLITE JUDO OCCITANIE - PARIS-SAINT-GERMAIN JUDO

- AJA PARIS XX - ETOILE SPORTIVE DU BLANC-MESNIL JUDO - RED STAR CHAMPIGNY-

- ALSACE NORD JUDO - JC MAISON-ALFORT - JUDO LE CHESNAY-ROCQUENCOURT 78 -

- AM SAINT-GRATIEN - RSC MONTREUIL - SAINTE-GENEVIEVE-SPORT - U.J BRIVE C.L -

- DOJO ROMANAIS - LA COURONNE - STADE BORDELAIS - SUCY JUDO - JA ISLE BOSMIE-